

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE  
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice	13
Présents	9
Votants	12

**Date de la convocation :**

26 juin 2023

**Date d'affichage**

26 juin 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

**Etaient présents :** Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRE, Adjoint, David GILBERT, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY Conseillers.

**Etaient absents excusés :** Nathalie BRILLARD a donné son pouvoir a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Denis TALIGOT a donné son pouvoir à Franck BRYON, Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Isabelle JEHAN, Pierrick BARON

**Secrétaire de séance :** Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°58/2023 : **ACQUISITION PARCELLE ZC N° 232 – RESERVE INCENDIE VAUX**

Le 18 mars 2021, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention d'occupation d'un terrain privé à titre précaire et gratuit avec M. Thierry ESNAULT.

L'objet de cette convention d'occupation était la mise en place d'une réserve incendie à Vaux pour assurer la défense incendie sur ce secteur.

Le terrain a été borné et la citerne est mise en place, il convient dorénavant de faire l'acquisition de cette parcelle ZC n° 232 pour une surface de 159 m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :**

**-AUTORISE** M. le Maire à entreprendre les démarches pour l'acquisition de la parcelle ZC n° 232 d'une surface de 159 m<sup>2</sup> et à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

